

ORCOM
Société Anonyme au capital de 10 000 000 euros
Siège social : 2, avenue de Paris 45000 ORLEANS
RCS ORLÉANS 314 910 225

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 5 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le 5 juin,

À 17 heures,

Les actionnaires de la Société **ORCOM**, Société anonyme au capital de 10 000 000 euros, divisé en 42 733 actions d'environ 234,01 euros de nominal chacune, dont le siège est 2, avenue de Paris, à ORLÉANS (45000), se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au 2, avenue de Paris à ORLÉANS (45000), sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Michel MARTIN**, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Valentin DOLIGÉ est désigné comme secrétaire.

La Société **BATT AUDIT** et la Société **SOFILOR**, Commissaires aux Comptes titulaires, régulièrement convoqués par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, sont excusées.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 42 733 actions sur les 42 733 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le cinquième des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,

- un exemplaire des statuts de la Société,

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

-
- Mandat des Commissaires aux comptes,
 - Questions diverses,
 - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
-

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

SIXIEME RÉOLUTION

Le mandat de la Société BATT AUDIT, Co-commissaire aux Comptes titulaire arrivant à expiration à l'issue de la présente réunion, et celle-ci ayant exprimé le désir de ne pas être renouvelée dans leurs mandats, l'Assemblée Générale décide de nommer la Société BAC AUDIT CONSEIL NANTES, domicilié 4, rue de la Galissonnière à NANTES (44000), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANTES sous le numéro 399 774 439, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

A blue shield icon with a white checkmark inside, followed by a handwritten signature in blue ink.

Certifié conforme